## L'ALENA

## La Commission de l'ALENA

La Commission du libre-échange, où siègent des ministres des trois pays signataires, est le pivot de l'ALENA.

Elle surveille l'application et l'élaboration plus poussée de l'Accord et aide à régler les différends liés à son interprétation. Elle surveille également les comités, groupes de travail et autres organes auxiliaires de l'ALENA. Sa dernière réunion remonte au 29 avril 1998. Les ministres ont convenu que la prochaine réunion de la Commission aurait lieu au Canada à l'automne 1999, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord.

## Groupes de travail et comités

Divers organes de l'ALENA poursuivent des travaux dans le but d'atteindre les objectifs du libre-échange. Plus de 30 groupes de travail, comités et organismes auxiliaires ont été établis en vue de faciliter le commerce et l'investissement et de veiller à l'application et l'administration efficaces de l'Accord. (On trouvera plus loin une liste des groupes de travail et des comités.) À l'heure actuelle, les principaux secteurs de travail sont les suivants : commerce des marchandises, règles d'origine, questions douanières, commerce de produits agricoles et subventions à l'agriculture, normes, marchés publics, investissement et services, admission temporaire des gens d'affaires, options pour le règlement des différends.

Les groupes de travail et comités de l'ALENA contribuent aussi à faciliter la mise en œuvre de l'Accord et servent de carrefour pour examiner les moyens de libéraliser les échanges davantage entre les États parties. Par exemple, deux séries de suppressions accélérées des tarifs douaniers ont été menées sous l'égide du Comité sur le commerce des marchandises. Les groupes de travail et les comités sont des instances apolitiques, qui peuvent permettre, grâce à un dialogue préalable sur des points litigieux, d'éviter les recours aux procédures de règlement des différends. Ces derniers mois, le Comité consultatif des différends commerciaux privés relatifs aux produits agricoles a fait des progrès considérables vers la mise en place d'un mécanisme innovateur axé sur le secteur privé en vue du règlement d'éventuels désaccords touchant le commerce des fruits et légumes périssables.

Le Canada accorde une importance prioritaire au renforcement du programme de travail de l'ALENA en vue d'accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité des groupes de travail et des comités. Sur l'initiative de la Commission, un examen détaillé des réalisations et des priorités du programme de travail a été entrepris en 1998. Un des premiers résultats de cet examen a été une proposition du Canada, au sein du Groupe de